



N° 22
1^{er} semestre 2016

2 - 3 Actualités Régionales

4 Actualités Extra-Régionales

5 Santé
Environnementale

6 - 7 DOSSIER
NCIS - Economie Circulaire

8 - 9 Parole aux Adhérents

10 Directive IED et
aides financières

11 Echos de l'Association

12 Bulletin d'adhésion

Environnement-Industrie
Association loi 1901 fondée en 1974
Agréée pour la protection de l'environnement
Immeuble C.M.C.I- 2, rue Henri Barbusse
13241 Marseille cedex 01
Contact : Aurélie FLOCH
Tél : 04 91 14 30 60
Email : contact@environnement-industrie.com
Site internet : www.environnement-industrie.com

Directeur de la publication : Gérard FERREOL
Comité de rédaction : Gérard FERREOL, Aurélie
FLOCH, Chloé MENARD, Céline LE GRAND
Périodicité : semestriel
Publicités : Renseignements au
04 91 14 30 60
Design graphique & réalisation : e-graf.com
Impression : Spot Imprimerie
Tirage : 1 500 exemplaires
Zone de diffusion : Région PACA



L'édito

DE GÉRARD FERRÉOL
Président de l'Association

L'UN DE NOS ADHÉRENTS EST VICTIME D'ATTAQUES DÉMAGOGIQUES ALORS QU'IL VIENT DE RÉDUIRE DE PLUS DE 99% SES REJETS. CETTE SITUATION NOUS AMÈNE À RÉFLÉCHIR SUR LES PROCÈS SOUVENT INJUSTES MENÉS CONTRE L'INDUSTRIE.

Essayons de faire un bilan global au niveau de l'impact de l'industrie en région PACA.

Dans le domaine de l'eau, il y a deux critères :

- **L'état chimique** : l'industrie est le principal émetteur et 99% des rivières sont classées en bon état.
- **L'état biologique** : l'industrie n'est quasiment pas concernée et 56% des rivières sont classées en bon état.

Dans le domaine de l'air, les deux substances préoccupantes sont les poussières et le NOX.

- Pour le NOX : tous les émetteurs baissent et l'industrie qui ne représente plus que 30% du total baisse plus que les autres.
- Pour les poussières PM 2,5 ou PM 10, l'industrie qui représente aussi moins de 30% des émissions continue à baisser alors que d'autres comme le résidentiel augmente leurs émissions.

EN CONCLUSION,
NOUS DEVONS TOUS NOUS REMONTER LES MANCHES POUR COMMUNIQUER SUR LA
RÉALITÉ DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ET LES RESPONSABILITÉS QUI REVIENNENT À
CHACUN.

Association Interprofessionnelle des Industriels de PACA
Soutenue par le réseau consulaire PACA





DÉCLARATION GIDAF : LES NOUVEAUTÉS 2016



L'outil de Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente (GIDAF) évolue avec une nouvelle version 5.6.

• Nouveau module : AS Eaux Souterraines

Cette version introduit un nouveau module pour la déclaration des résultats d'auto surveillance des émissions dans les eaux souterraines, en remplacement de tout autre vecteur de transmission pour ces données. Pour déclarer leurs résultats sur ce module, les exploitants concernés ont la possibilité d'utiliser le mode de déclaration en ligne pour une saisie directe dans GIDAF ou le mode de déclaration sous Excel impliquant la génération d'un tableur Excel via GIDAF puis son Import.

• Evolution du module Légionelles

Des améliorations sont apportées au module pour la déclaration des résultats d'auto surveillance des Légionelles dans les Tours Aeroréfrigérantes. Les exploitants concernés (ICPE soumises à la rubrique 2921) ont la possibilité de sélectionner un état « Circuit à l'arrêt », supprimant ainsi l'obligation d'ajouter un commentaire pour pouvoir valider la déclaration. Un « Circuit à l'arrêt » est un circuit arrêté ou ayant fonctionné en mode sec ou adiabatique sur le mois entier.

Autre nouveauté 2016, les déclarants peuvent générer une trame pré remplie sur GIDAF pour réaliser leur Bilan annuel à l'attention de l'Inspection des installations classées, conformément à l'article 3.7 Vème des arrêtés ministériels du 14 décembre 2013.

• Déclaration sur GIDAF des paramètres suivis pour l'Agence de l'eau

L'évolution majeure de ce début d'année 2016 est la fin de la phase transitoire touchant la déclaration des résultats du suivi régulier des rejets à destination des Agences de l'eau ; conséquence d'une incompatibilité informatique entre l'outil ARAMIS, utilisé pour le calcul des redevances pour pollution non domestique, et l'outil GIDAF.

Depuis le mois de janvier 2016, ces données jusqu'alors transmises sur une maquette Excel spécifique, doivent être déclarées sur l'outil GIDAF, qui en assure la transmission automatique à l'Agence de l'eau.

Industriels de la région PACA, l'association Environnement-Industrie vous accompagne dans vos déclarations sur GIDAF :

VOTRE CONTACT SOS GIDAF



Céline LE GRAND - Juriste en Droit de l'Environnement
Tél : 04 91 14 30 78
 Mail : legrand@environnement-industrie.com

PPA BOUCHES DU RHÔNE : POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS INDUSTRIE



Trois ans après le lancement des actions du PPA en 2013, ont eu lieu les Comités de suivi et CODERST annuels les 20 et 27 janvier 2016. Ces

rassemblements ont été l'occasion de faire un point d'avancement de la mise en œuvre des actions industrie, entre autres mesures prévues par le PPA 13.

Un document synthèse, édité en février 2016 par le Préfet des Bouches du Rhône, fait état des différentes mesures avec leurs indicateurs et les actions directement ou indirectement réalisées entre 2013 et 2015 sur ce territoire.

A noter que les émissions atmosphériques de poussières totales et NOx sont grandement impactées par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 des dispositions de l'arrêté ministériel du 26 août 2008 concernant les installations de combustion à autorisation.

En conséquence, des arrêtés préfectoraux complémentaires seront établis en 2016 pour actualiser, si nécessaire, les prescriptions de certains arrêtés préfectoraux d'autorisation.

Mesure « Réduire les émissions diffuses de poussières »

- 14 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris pour imposer des mesures de réduction des émissions de particules aux émetteurs de plus de 5t/an.
- 24 arrêtés complémentaires ont été pris à destination des carrières.
- 22 sites, 17 carrières et le port minéralier de Marseille ont été identifiés et ont reçu un questionnaire détaillé pour une amélioration des connaissances sur les émissions de particules fines.
- 1 action concrète a été réalisée, cofinancée par l'ADEME

Mesure « Réduire les émissions canalisées de poussières »

- 22 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris pour imposer des mesures de réduction des émissions de particules aux principaux émetteurs.
- 1 action concrète a été réalisée, cofinancée par l'ADEME
- 3 sites industriels ont été inspectés en 2015

Mesure « Réduire les émissions de PM et de NOx »

- 16 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris pour imposer des mesures de réduction des émissions de particules aux principaux émetteurs.
- 6 actions concrètes ont été réalisées, cofinancées par l'ADEME.

Mesure « Réduire les émissions de COV, HAP, benzène/1-3 butadiène, métaux lourds »

- 14 établissements « cibles » ont été identifiés
- 5 actions concrètes ont été réalisées, cofinancées par l'ADEME.

Pour en savoir plus :

www.paca.developpement-durable.gouv.fr/ppa-nouvelle-generation

Documents :

Communes du PPA des Bouches-du-Rhône (2014)

Arrêté préfectoral d'approbation (2013)

Arrêté préfectoral de mise en œuvre des mesures de police générale (2014)

AGENCE DE L'EAU RMC : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR L'ETAT DES EAUX



Parallèlement à la mise en œuvre du nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 sur

le bassin Rhône-Méditerranée, l'Agence de l'eau RMC a publié son rapport annuel sur l'évolution de l'état des eaux superficielles et souterraines de ces bassins. Une évolution constatée aujourd'hui grâce aux résultats recueillis dans le cadre du programme de surveillance de l'état des eaux. Le rapport confirme que la qualité des eaux s'améliore nettement depuis 25 ans mais que nous sommes encore loin de l'objectif fixé pour 2021 : **retrouver un bon état écologique pour 2/3 des rivières et 99% des eaux souterraines.**

Pour les 6 prochaines années, le nouveau SDAGE développe de nouveaux leviers d'action grâce à un programme de mesures par territoire pour un coût estimé à 2,6 milliards d'euros.

UNE NETTE AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX EN 25 ANS



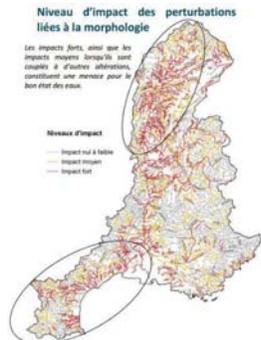
L'état écologique des masses d'eau des bassins est resté globalement stable entre les deux bilans réalisés à la veille des SDAGE de 2010 et de 2016 : pour les 2 843 masses d'eau cours d'eau, le pourcentage de masses d'eau en bon ou très bon état est de 52 % pour le bassin Rhône-Méditerranée et de 86 % pour le bassin Corse.

Quel que soit l'outil ou « thermomètre » utilisé, le pourcentage de stations en bon état au regard de la physicochimie a fortement augmenté au cours des 25 dernières années, passant de 30% en 1990 à environ 80 % aujourd'hui.



L'amélioration de la qualité des eaux concerne les micropolluants et la pollution organique, dont la quantité observée a été divisée par 5 pour la DBO5 et par 20 pour l'ammonium en 25 ans.

LES PRINCIPALES CAUSES ACTUELLES DE LA DEGRADATION DE L'ETAT DES EAUX SUPERFICIELLES



• Les prélèvements d'eau
40% des rivières souffrent encore d'un excès de prélèvements d'eau notamment sur les grandes zones agricoles du sud du bassin Rhône-Méditerranée ou sur la moyenne vallée de la Durance, particulièrement exposées aux effets du changement climatique. Quant aux eaux souterraines, 89% sont en bon état quantitatif mais trop de prélèvements peuvent altérer les rivières ou les zones humides qui leur sont liées.

• Les dégradations physiques

50% des rivières sont trop enserrées dans les digues et leur tracé a été modifié, ce qui altère la qualité de l'eau et de la biodiversité et aggrave l'impact des crues.

50% des rivières sont cloisonnées par plus de 20 000 seuils et barrages qui bloquent la circulation des poissons et des sédiments jusqu'à provoquer la disparition de certaines espèces.

• Les pesticides

150 pesticides différents sont retrouvés chaque année dans les rivières.

90% DES EAUX SOUTERRAINES SONT EN BON ETAT CHIMIQUE

Par rapport au dernier bilan, les changements d'état chimique concernent 34 masses d'eau et sont pour l'essentiel dus :

- aux évolutions du référentiel des masses d'eau souterraines dans 71 % des cas.
- aux évolutions des règles d'évaluation de l'état chimique dans 23% des cas et en particulier la prise en compte de l'ensemble des données disponibles, et non plus en se focalisant sur les seuls résultats du programme de surveillance DCE.

Somme toute, l'Agence de l'eau souligne dans son communiqué de presse les efforts visibles sur le territoire PACA pour la qualité de l'eau.

Sources :

Communiqué de presse du 29 janvier 2016, Agence de l'eau RMC et Préfet de région Auvergne Rhône Alpes.
Rapport annuel 2016 sur l'Etat des eaux des bassins RMC, accessible sur le site de l'Agence de l'eau.

SEVESO 3

Depuis le 1^{er} juin 2015, de nouvelles exigences sont applicables aux établissements afin de prévenir et de mieux gérer les accidents majeurs impliquant des produits chimiques dangereux.



SEVESO
Calcul et recensement Seveso

Ainsi, la liste des substances concernées par la directive Seveso 3 est alignée sur le nouveau système de classification des substances dangereuses du règlement CLP établissant de nouvelles méthodes de classification des substances et de nouvelles dénominations de dangers. Dans le cadre de la transposition de seveso 3, la DGPR a développé une application permettant à tout exploitant de déterminer le statut Seveso de son établissement et de le recenser auprès de l'administration le cas échéant. Le déclarant doit recenser toutes les substances, mélanges ou déchets dangereux visés à l'annexe I de la directive 2012/18/UE et susceptibles d'être présents dans ses installations.

La détermination du statut seveso et le recensement des établissements se font sur le site : <https://seveso3.din.developpement-durable.gouv.fr/>

La DREAL PACA demande de faire ce recensement **avant fin mars 2016** de manière à permettre sa validation avant la **fermeture du site le 31 mai 2016**, empêchant toute modification des données après cette date. Ce délai de deux mois est indispensable pour vérifier les déclarations, les modifier éventuellement, et éviter une situation administrative erronée. Plusieurs outils d'accompagnement sont proposés :

- **Guide N°1** - Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées

pour la protection de l'environnement (juin 2014)

- **Guide N°2** - Aide à la classification des mélanges en vue de la détermination du statut Seveso et régime ICPE d'un établissement (décembre 2015) ;
- **Guide N°3** - Prise en compte des déchets dans la détermination du statut Seveso (décembre 2015).
- **Le guide d'utilisation** de l'application Seveso 3 à usage des industriels

Sources :

<https://seveso3.din.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Outil-SEVESO-3-Aide.html>

APPEL À PROJETS SANTÉ ENVIRONNEMENT 2016

L'ARS et la DREAL lancent un appel à projets santé environnement du 21 mars au 22 avril 2016.

L'appel à projets santé environnement 2016 (APSE 2016) concerne les projets labellisés dans le cadre du PRSE PACA 2009-2014 (PRSE 2), ainsi que les projets s'inscrivant dans les priorités de l'ARS et de la DREAL.

Les projets visant à « mieux caractériser et réduire les émissions et leur impact issues de l'industrie et des transports » sont classés prioritaires pour la DREAL.

L'instruction commune ARS-DREAL des dossiers de demande de subvention aura lieu fin mai 2016. Les résultats de l'APSE 2016 seront communiqués à l'été 2016.

Le règlement de l'APSE 2016 et les documents constitutifs du dossier de demande de subvention sont accessibles sur les sites internet du PRSE, de l'ARS ou de la DREAL.

contact@prse-paca.fr

AAP PACA - ÉCONOMIE CIRCULAIRE - FILIDECHET 2016

Dans une perspective de développement de l'économie circulaire, l'AAP FILIDECHET souhaite favoriser l'émergence de nouveaux projets de prévention ou de valorisation des déchets sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'appel à projets **FILIDECHET** vise à soutenir et promouvoir les projets innovants et expérimentaux reproductibles concourant de façon concrète aux objectifs suivants :

- Favoriser l'économie circulaire régionale,
- Réduire la quantité de déchets ultimes destinés au stockage et à l'incinération,
- Optimiser la valorisation
- Favoriser le développement économique, social et environnemental autour de nouvelles activités liées à la prévention ou à la valorisation des déchets.

Cet appel à projets est destiné aux entreprises et structures œuvrant dans le secteur économique implantées ou souhaitant s'implanter pour ce projet en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est ouvert à tous les secteurs professionnels.

Date limite d'envoi de la note technique par mail : 29 avril 2016 à midi
Dates des auditions des projets éligibles : 17, 19, 20 mai
Dates limites de réception des dossiers complets ADEME-REGION par courrier ou dépôt : 3 juin 2016 à midi.

Contact et demandes de renseignements :

sophie.midy@ademe.fr et cdeblais@regionpaca.fr





Actualités Extra-Régionales

AIDE A LA DECLARATION GEREP : NOUVEAU GUIDE EN LIGNE

Depuis janvier 2016, les exploitants concernés par l'arrêté du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets peuvent s'appuyer sur un nouveau guide d'aide à la déclaration en ligne sur le site GEREP.

Pour y accéder :

Depuis l'écran d'accueil sur le site declarationpollution.ecologie.gouv.fr
A la rubrique « TEXTES ET GUIDES », cliquer sur
[Guides d'aide à l'estimation des émissions.](#)

CONSULTATION : DONNEZ VOTRE AVIS SUR LA LÉGISLATION « PRODUITS CHIMIQUES »

La Commission européenne évalue la qualité de la législation sur les produits chimiques (hors règlement REACH), et de certains aspects connexes appliqués aux industries en aval.

Cette consultation est ouverte jusqu'au 27 mai 2016.

Elle s'adresse à un panel de cibles assez large, visant notamment :
Autorités publiques chargées de la mise en œuvre et l'application de la législation couverte par cette consultation, entreprises et associations de l'industrie, tant dans le secteur des produits chimiques et les industries en aval, les travailleurs employés par les industries, syndicats, ONG.

Comment y participer ?

Au travers d'un questionnaire en français, le participant donne son avis sur les réglementations suivantes dans leurs aspects relatifs aux produits chimiques :

- l'identification des dangers ;
- la classification, l'étiquetage et l'emballage ;
- la gestion des risques ;
- la santé et la sécurité au travail,
- les transports,
- la protection de l'environnement,
- la sécurité générale des produits, et toute la législation connexe.

Site internet de la consultation :

http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=8695

Questionnaire en français :

<https://www.surveymonkey.co.uk/fr/BN5PYLZ>

REACH 2018 : LANCEMENT DE LA 2^{ÈME} PHASE : TROUVEZ VOS CO-DECLARANTS !

Les entreprises qui fabriquent ou importent la même substance devront collaborer pour préparer leur enregistrement. Il s'agit d'une obligation au titre du règlement REACH. Par conséquent, les entreprises qui se préparent pour la date limite d'enregistrement de 2018 doivent trouver leurs co-déclarants et établir la similitude des substances suffisamment tôt.

La seconde phase vers un enregistrement REACH réussi consiste à trouver vos co-déclarants et à vous préparer à collaborer avec eux. Les entreprises doivent se trouver, vérifier qu'elles enregistrent la même substance et s'organiser dans un forum d'échange d'informations sur les substances (FEIS). La manière de procéder dépendra de si la substance a déjà été enregistrée ou non, ce qui peut être vérifié facilement sur le site web de l'ECHA.

- Si la substance est déjà enregistrée, le FEIS a déjà organisé le partage des données. La première étape est de contacter les déclarants existants dans ce FEIS particulier et de confirmer que la substance est la même que celle convenue par ce FEIS. Les négociations de partage des données pour l'enregistrement conjoint peuvent ensuite débiter.
- Si la substance n'est pas enregistrée, les pré-déclarants devront tout d'abord établir qu'ils ont l'intention d'enregistrer la même substance. Les entreprises qui ont préenregistré la même substance peuvent trouver leurs coordonnées mutuelles dans l'outil informatique REACH-IT. Elles doivent se contacter pour savoir qui procédera à l'enregistrement et si leurs substances sont vraiment identiques. Si elles le sont, elles font partie du même FEIS. Des instructions étape par étape pour trouver les autres membres d'un FEIS sont à présent disponibles sur le site web de l'ECHA : echa.europa.eu/fr/reach-2018

Source :

[Communiqué de presse de l'ECHA, Helsinki le 17 novembre 2015](#)

AAP NATIONAL DÉCHET « ÉCONOMIE CIRCULAIRE, RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS »

Cibles : Industrie, petites, moyennes, grandes entreprises

Date limite de dépôt des dossiers : **le 11 avril 2016 à 14h00**

Prochaines vagues de dépôt des dossiers : **12 septembre 2016 ou 21 novembre 2016**

Le présent AAP vise à financer des projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire, du recyclage et de la valorisation des déchets, y compris énergétique, dans l'objectif d'amener à une mise sur le marché de produits ou services nouveaux à l'horizon de 2 à 5 ans.

Il s'adresse aux entreprises susceptibles de développer des solutions innovantes : équipements, procédés, systèmes, services, usines.

Principe :

Les projets attendus dans cet AAP peuvent porter sur un ou plusieurs des trois champs ci-dessous :

- Eco-conception, réparation, économie de fonctionnalité ;
- Recyclage : collecte, tri et préparation des déchets et des matières qui en sont issues ;
- Transformation, utilisation et réintégration des matières issues de déchets dans de nouveaux produits, notamment les projets relatifs à :
 - L'augmentation de l'intégration de matières premières de recyclage dans des domaines d'application existants ou nouveaux,
 - Aux traitements biologiques des déchets
 - La valorisation énergétique des déchets afin d'optimiser et/ou développer la filière CSR (Combustibles Solides de Récupération)

Ne sont pas éligibles :

Les projets concernant les déchets radioactifs, les sédiments, les terres excavées et les déchets biomasse destinés à la production de biocarburants. Les projets dont le budget global est inférieur à 2M€.

Pour en savoir plus :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP%20DECHET2016-17?ref=AAP+DECHET2016-17>

MOOC « IMPACT DE LA DÉCISION SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL »

Inscription gratuite à partir 4 avril 2016

MOOC « massive open online course » = formation en ligne ouverte à tous.

Dans ce MOOC, l'apprenant intègre l'histoire d'une PME où un accident grave est survenu. Il sera amené à faire partie de l'équipe de travail, mis en place par l'entreprise, afin, d'analyser et de tirer toutes les conséquences de cet événement.

OBJECTIFS :

- Repérer dans l'entreprise les enjeux économiques, juridiques, sociaux et humains de la santé et de la sécurité au travail ;
- Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la gestion des activités et la conduite des projets ;
- Contribuer au management de la santé et de la sécurité au travail dans l'entreprise.

L'objectif final du MOOC est de réaliser, à l'issue de **6 semaines de formation**, un plan d'actions de mesures de prévention des risques.

MODALITES :

- Inscription gratuite à partir **4 avril 2016** et jusqu'au 3 juin 2016
- 6 semaines immersives et interactives du **2 mai au 13 juin 2016**
- **3 niveaux** de travail : 2h à 4h / semaine
- Equipe de professionnels encadrants

Source :

Ce MOOC est proposé par l'Ecole des Mines de Nantes, la CARSAT Pays de Loire et l'INRS.

L'inscription se fera à partir du 04 avril sur le site :

<http://podcast.mines-nantes.fr/moocsst/index.html>

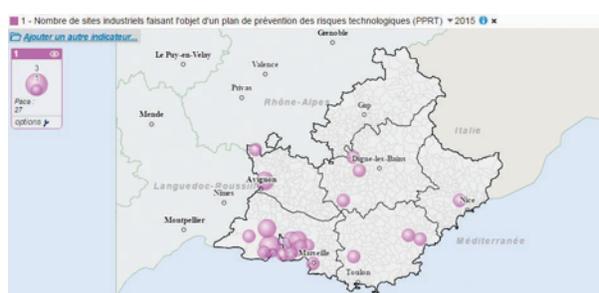




UN NOUVEL OUTIL POUR MIEUX COMPRENDRE LA SITUATION EN RÉGION PACA

L'ORS Paca vient de réaliser l'actualisation 2016 du tableau de bord santé-environnement (TBSE) PACA, à la demande et avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et de la Région PACA, dans le cadre de l'élaboration du troisième Plan régional santé environnement 2015- 2019 (PRSE 3).

Ce nouvel outil, accessible sur le site : www.sirsepaca.org, met à la disposition des acteurs de la santé (notamment des professionnels) et de l'environnement, des élus locaux, des associations, des responsables de l'aménagement du territoire, les éléments clés pour les aider à appréhender les enjeux en matière de santé-environnement sur le territoire PACA.



Ces indicateurs permettent de suivre les évolutions dans le temps et de comparer la situation d'un territoire donné à la région (puis la situation de la région à celle de la France).

Les indicateurs de ce nouveau tableau de bord peuvent être consultés à partir de trois outils complémentaires :

- sous la forme de **cartes interactives**, disponibles à différentes échelles géographiques dans l'outil développé par l'ORS : le Système d'information régional en santé Paca ;
- sous la forme de **portraits de territoire**, documents de synthèse constitués de tableaux et de graphiques qui permettent de présenter différents enjeux environnementaux sur un territoire défini librement par l'utilisateur. Ils peuvent être édités directement à partir de la plateforme SIRSéPACA ;
- sous la forme d'un **atlas**, qui vise, au travers d'une trentaine de cartes régionales commentées, à donner un aperçu global des problématiques et des enjeux en santé-environnement dans notre région.

Le tableau de bord régional santé-environnement regroupe près de 90 indicateurs environnementaux

risques naturels
risques infectieux
qualité des eaux distribuées
qualité des eaux de baignade
qualité de l'air
industrie
pratiques agricoles
transports
sols
déchets
logements
environnement domestique
etc.



Source : Communiqué de l'ORS PACA, mars 2016
Outil accessible sur le site www.sirsepaca.org
Contact : Marie Jardin à l'ORS PACA, ORS PACA, 04 91 59 89 00

L'écologie Industrielle

Zoom sur 4 démarches



Sur la zone de Fos-Etang de Berre : le projet NCIS (Nouvelle Coopération Industrielle et Synergie)

Pour rappel, le projet NCIS vise à mobiliser les industriels pour identifier leurs besoins hors cœur de métier et à les accompagner pour amorcer des démarches de coopérations visant un gain économique, pouvant être combiné à un impact environnemental réduit et/ou une amélioration de l'image de l'industrie.

Lancé en 2015 pour une durée de 30 mois, le projet a débuté par une phase d'enquête terrain qui fera l'objet le 14 juin 2016 d'une réunion de restitution à l'attention des quelques 70 ICPE parties prenantes et des acteurs territoriaux.

Les synergies (mutualisation et substitution) identifiées permettront des mises en relations entre entreprises qui pourront aboutir à des gains de productivité jusque-là difficilement identifiables par des industriels bien souvent isolés. Les coopérations les plus structurantes feront, elles, l'objet d'un accompagnement plus poussé et « sur mesure ».

Contact

Aurélie FLOCH – Chargée de mission Environnement Industrie
04 91 14 30 60
aurelie.floch@environnement-industrie.com

Ils ont également rejoint la Démarche

- BALIPRO - Vitrolles
- CASTELLANO - Marseille
- COCA COLA ENTREPRISE - Les Pennes Mirabeau
- ECO RECYCLING SYSTEM - Berre l'Etang
- ELECTROLYSE PHOCEENNE – Vitrolles
- FH COATINGS - MARIUS DUFOUR - Marseille
- FORA SSD - Les Pennes Mirabeau
- JEAN LEFEBVRE MEDITERRANEE - Fos sur Mer
- KSR – Miramas
- MR ENTREPRISE - Istres
- PERNORD - RICARD - Marseille
- PURFER - Marnane
- SEVIA - Rognac
- SICOMIN - Châteauneuf les Martigues
- SPI PHARMA – Septèmes Les Vallons
- STMICROELECTRONICS - Rousset
- TG6 - Saint-Chamas

Pour connaître la liste de toutes les entreprises engagées dans NCIS : <http://www.environnement-industrie.com/actions/projet-deconomie-circulaire>

Sur l'Huveaune vallée : le Projet METSIE (Marseille Ecologie Territoriale et Synergies Inter-Entreprises)



Sur le principe ou les équipements, les services et les flux de matière/déchets des uns sont potentiellement des ressources pour d'autres, de nouvelles logiques organisationnelles entre les acteurs économiques sont possibles.

Sur l'Huveaune Vallée, la CCI Marseille Provence (CCIMP) et l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (LEHV) travaillent de concert pour accompagner les entreprises sur cette voie. Celle ou l'optimisation de la gestion des flux et des services contribue à renforcer la compétitivité et l'ancrage des entreprises, à valoriser ce territoire dynamique situé à l'Est de Marseille et à protéger l'environnement.

Porté par les deux partenaires sur une durée de trois ans, le projet METSIE en est le fer de lance. Il œuvre à faciliter et accélérer les coopérations inter-entreprises sur ce vaste territoire (500ha), mixant habitations / espaces naturels et

riche de 1500 entreprises.

Dans cet écosystème source de synergies (mutualisation et substitution) les entreprises peuvent difficilement identifier des gains de productivité sans un accompagnement global individuel et collectif permettant d'accéder à une vision d'ensemble. C'est le rôle du projet METSIE.

Une équipe technique anime la démarche du projet qui prévoit

- 40 diagnostics de flux & besoins d'entreprises
- une cartographie des flux et des acteurs du territoire
- 3 commissions de travail organisées par filières (Industrie, Grandes enseignes, Santé)
- des réunions entre entreprises rencontrant les mêmes intérêts ou problématique
- des études de faisabilités technico économique sur des synergies structurantes

Industrielle et Territoriale en cours sur la Région

- des réunions avec les acteurs clés du territoire (Mairies de secteurs, Métropole, MEDM, CD13, AERMC, DREAL, DIRECCTE, ...)

Ce projet lauréat de l'appel à projet « Ecologie industrielle et territoriale » lancé par l'Ademe et la Région PACA permettra de lancer des actions concrètes à court et moyen terme, de communiquer sur des actions vitrines et de définir un modèle économique pour pérenniser l'accompagnement sur le long terme.

Contact

Marc VALENTIN - Chef de projet
Appui aux TPE PME - Développement TPI/PMI et filières industrielles
CCI Marseille Provence
04 91 13 86 08
marc.valentin@ccimp.com



Deux projets pilotes dans les Alpes Maritimes Parcs d'activités des Bois de Grasse et de Saint Laurent du Var

Lauréats d'un appel à projet contractualisé avec l'ADEME et la Région PACA, les Parcs d'activités des Bois de Grasse et de Saint Laurent du Var déploient depuis novembre 2015 une démarche expérimentale d'écologie industrielle et territoriale accompagnés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur et les collectivités territoriales (Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Mairie de Saint Laurent du Var).



L'EIT consiste à réaliser un bouclage de flux (matières et énergie) entre les entreprises du Parc, qui peut être étendu à d'autres entreprises proches géographiquement. Cette démarche permet aux entreprises de créer des relations entre elles, appelées des synergies qui peuvent résulter de mutualisation (services, achats, ressources humaines) ou encore de substitution (le déchet de l'un devient le produit de l'autre).

La première étape, en cours de finalisation, consiste en un « diagnostic 360° » des Parcs réalisé au moyen d'interview des différentes parties prenantes et d'une enquête « entreprises ». L'objectif est de cerner au mieux les enjeux et les attentes des territoires pour pouvoir y répondre par la suite par la réalisation d'un plan d'actions stratégiques. Par la suite, des actions collectives (achats communs, mobilité...) seront mises en œuvre pour répondre aux besoins de développement durable du Parc. Au cœur du projet, la recherche de synergie pourra enfin commencer. Des diagnostics de flux seront réalisés dans les entreprises volontaires et les données collectées seront traitées confidentiellement à l'aide du logiciel ACT'IF, outil régional des CCI de PACA.



Les diagnostics de flux débuteront avant l'été 2016 et se poursuivront jusqu'en 2017.

Suivez l'actualité des deux Parcs !

Association des Entreprises des Bois de Grasse : <http://www.entreprisesboisdegrasse.fr> et <https://www.facebook.com/EBG-Entreprises-des-Bois-de-Grasse-339829986180340/>

Association du Parc d'Activités Laurentin : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100010650991828&fref=ts>

Contact

Ludovic ASSO - Chargé de mission zones d'activités durables
CCI Nice Côte d'Azur
04 93 13 73 58
ludovic.asso@cote-azur.cci.fr



Avant même l'autorisation préfectorale qui lui a été délivrée fin décembre 2015, Alteo s'est engagée à aller plus loin dans le traitement des eaux résiduelles issues de sa production d'alumine. Depuis plusieurs mois l'entreprise s'est ainsi entourée d'experts et d'un cabinet spécialisé en procédés épuratoires, IRH, et travaille sur trois grands axes :



- L'optimisation des nouvelles installations de traitement d'eau mises en place récemment dans l'usine de Gardanne
- L'étude de solutions de traitement complémentaires :
 - la neutralisation physico-chimique
 - l'ensemble des techniques existantes dans le monde en matière de procédés

- d'épuration, toutes industries confondues
- une dizaine de procédés innovants proposés par des spécialistes du traitement de l'eau (Voir exemples ci-dessous)
- L'évaluation de ces technologies

« Nous avons eu différents échanges et des travaux préliminaires avec plusieurs sociétés spécialisées, je ne sais pas si ce sera une solution unique ou une combinaison, cela reste à écrire » confirme Frédéric Ramé, président d'Alteo.

DES AVANCÉES PARTAGÉES AU FIL DE L'EAU AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Engagée depuis longtemps dans une démarche globale d'amélioration de son empreinte environnementale, l'entreprise tient à partager ses avancées. Frédéric Ramé, Président du groupe rappelle que « nous sommes engagés dans une démarche volontariste et constructive, dont l'objectif est d'inventer une solution de traitement qui n'existe pas encore. Dans cette optique, il est fondamental d'informer les parties prenantes de nos travaux et de les associer à la sélection des technologies les plus pertinentes ». Parmi ces acteurs, on citera les services de l'Etat, la commission de suivi de site (CSS), le Comité de Surveillance et d'Information sur les Rejets Marins (CSIRM), des élus et des associations environnementales.

Biosorb – Un traitement innovant pour piéger les métaux, en complément de la neutralisation



Mesure • Expertise • Traitement

Testée avec succès en laboratoire début 2016 sur des échantillons fournis par

Alteo, la solution Biosorb proposée par la SAS PearL du Pôle Environnement Limousin consiste à capter les métaux contenus dans l'eau grâce à un lit filtrant à base d'écorces de bois.

Biodégradable mais aussi « incinérable », le matériau – un textile non tissé d'écorces et de sous-produits de teillage de fibres de lin – génère un volume extrêmement faible de déchets qui dans certains cas peuvent être valorisés (les métaux par exemple). 100% naturelle et 100% française, cette solution a déjà montré son efficacité sur plusieurs effluents industriels. Les tapis adsorbants Biosorb, désormais disponibles à l'échelle industrielle, sont simples à mettre en oeuvre.

PearL dispose d'un pilote capable d'effectuer des tests sur sites.

Blue District - La technologie innovante de l'Ozonation Hybride

« Nous avons pour objectif de réutiliser l'eau au maximum, comme nous le faisons déjà dans beaucoup d'autres applications et installations. Nous explorons donc avec Alteo la possibilité d'éliminer les métaux au point d'obtenir une qualité d'eau d'irrigation », déclare Peter Paulich, cofondateur de Blue District. Les premiers tests ont convaincu la direction d'Alteo de continuer les explorations.



Blue District et sa partenaire, la jeune société OZOVAL qui a développé le brevet, réalisent des essais complémentaires, étape nécessaire avant un éventuel pilote.

Extractive – précipitation à l'hydroxyde de calcium, extraction de l'arsenic par adsorption sur des résines échangeuses d'ions

« Les principaux avantages de ce double traitement - précipitation-adsorption sur résine - est de permettre la valorisation de l'essentiel des métaux encore présents dans les effluents et d'extraire les dernières traces de métaux avant le rejet en mer, le tout à un coût supportable pour Alteo. Malheureusement, cette solution ne permettrait pas de réduire l'alcalinité des effluents. La basacité des effluents d'Alteo est un réel challenge » précise Frédéric Goettmann, président de cette entreprise designer de procédés d'extraction et de séparation.



Alteo poursuit un programme ambitieux de recherche pour améliorer la qualité de l'eau.

Après avoir mis un terme définitif au rejet de boues rouges en Méditerranée, Alteo poursuit ses efforts pour améliorer la qualité des eaux résiduelles dans la durée.



DEUX SOLUTIONS ÉMERGENT

Fabrice Orsini, le chef de projets en charge de ce dossier chez Alteo, nous présente les deux options de traitement en cours d'étude.

« La 1^{ère} solution comporte une phase de neutralisation préalable avec un acide, solution mentionnée par le BRGM, ou du CO₂. Elle présente l'avantage de baisser le pH et de réduire la quantité de métaux résiduels. Par contre, cette neutralisation forme un gel qui nécessite une phase de séparation solide-liquide complexe. Plusieurs inconnues subsistent : peut-on réussir cette séparation ? si c'est

le cas, quelles sont les caractéristiques de la partie solide résiduelle ? Quelles filières d'utilisation ou de traitement ?

La 2^{ème} option consiste en un traitement sans neutralisation préalable. En procédant ainsi, on n'utilise pas de produits potentiellement dangereux (comme l'acide). En revanche, ce traitement serait efficace sur 5 paramètres mais n'aurait que peu d'impact sur le pH. »

Pour y voir plus clair sur les rejets en mer

Depuis le 31 décembre 2015, Alteo a définitivement stoppé le rejet en mer des « boues rouges ». Alteo a mis en oeuvre les meilleures technologies disponibles de traitement des résidus de bauxite et les études réalisées ont montré qu'il n'y avait pas d'impact notable ni sur l'environnement, ni sur la santé. Aujourd'hui, les résidus de bauxite sont ainsi déshydratés dans des filtres-presses et les eaux résiduelles sont traitées par une nouvelle station de finition. Le résultat n'est pas des moindres puisque la qualité du rejet en mer – qui ne contient plus de boues rouges - est fortement améliorée (abattement de 99,95% des matières en suspension et de 99% des métaux par rapport au rejet historique). Il reste néanmoins de la soude, ainsi que certains métaux et composés organiques qui dépassent les seuils généraux établis par l'arrêté ministériel de 1998 (pH, fer, aluminium, arsenic, DBO, DCO). Le programme de recherche qui est en cours vise justement à améliorer encore la qualité de l'eau, notamment concernant ces six paramètres.



Produire les granulats du BTP de matière responsable

C'est tout le sens de la démarche Granulat+



1

Valoriser 100% des ressources

Produire autrement les granulats du BTP en économisant la ressource naturelle, valorisant les déblais inertes de chantier en granulats recyclés et participant à l'éco-construction.



2

Proposer une offre de service globale

Fondée sur un réseau de professionnels garantissant qualité de service et qualité des produits.



3

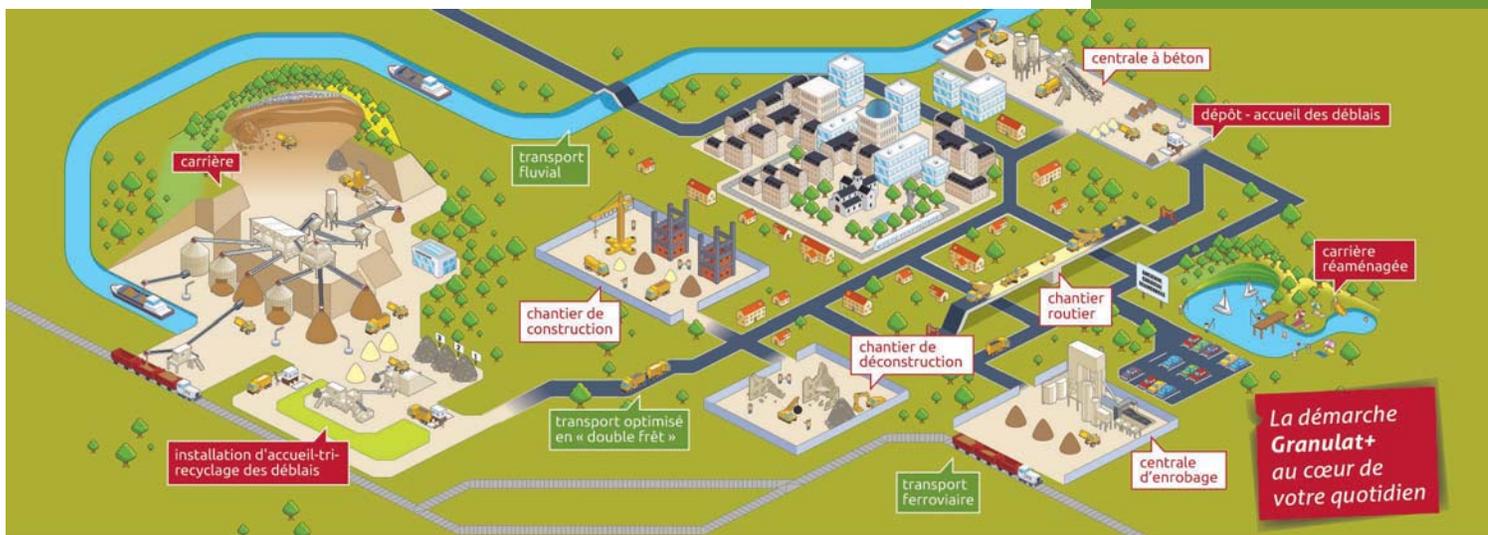
Participer durablement au développement de nos territoires

Engagés localement, chacun des sites du réseau intègre la problématique environnementale.



L'activité carrières et matériaux d'Eurovia en Méditerranée regroupe une quarantaine de sites, tous engagés dans la démarche Granulat+.

Chaque année, l'activité du BTP a besoin de 444 Mt de granulats tandis que les matériaux inertes issus des travaux et de la déconstruction représentent 243 Mt. Les flux de matériaux nécessitent donc d'être appréhendés selon les principes de l'économie circulaire, qui propose de transformer les déchets en matière première réutilisée.



Contact : Marc Inglebert
Eurovia Méditerranée
Délégué Régional Qualité-Sécurité-Environnement
04 42 94 08 66
marc.inglebert@eurovia.com

Pour en savoir plus
www.granulatplus.fr





DIRECTIVE IED ANTICIPEZ ET FAITES FINANCER VOS TRAVAUX !

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ouvre un appel à projets de 10 M€ pour réduire les rejets de pollution industrielle

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ouvre un appel à projets pour aider les industriels à réduire leurs émissions de polluants dans l'eau et répondre ainsi aux futures normes de l'Union européenne. Doté de 10 millions d'euros, il s'adresse aux entreprises soumises à la directive « émissions industrielles », dite IED.

- Les bénéficiaires verront leurs projets financés jusqu'à 40%
- Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au 30 septembre 2016

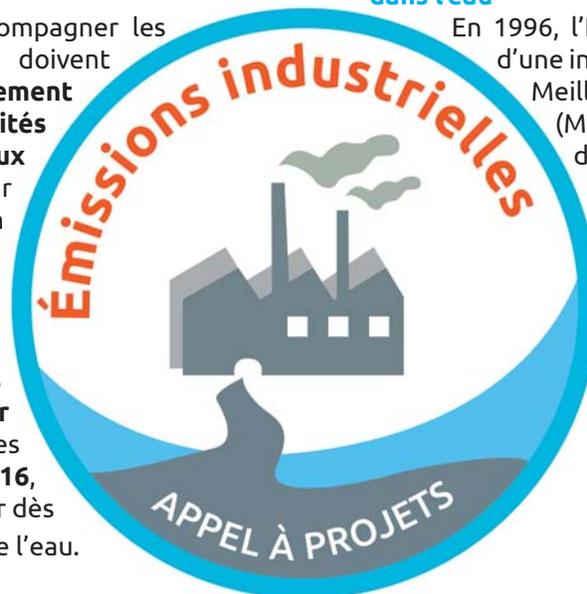
Les informations et les dossiers sont téléchargeables sur le site www.eaurmc.fr/emissionsindustrielles

Les projets peuvent concerner l'ensemble des paramètres polluants pour l'eau affichés dans les documents européens de référence (y compris les paramètres d'autosurveillance : DCO, DBO, MES...). L'agence de l'eau financera les études, travaux, équipements, qui contribuent à atteindre partiellement ou entièrement les normes.

> Anticiper les travaux pour bénéficier d'aides incitatives > Des normes européennes industrielles d'émissions dans l'eau

L'agence de l'eau souhaite accompagner les industriels dans l'effort qu'ils doivent réaliser, **et ce d'autant plus rapidement que pour maximiser les possibilités d'aides publiques, les travaux doivent être anticipés** par rapport au calendrier d'adoption et d'entrée en vigueur des normes européennes.

Les industriels du secteur des métaux non ferreux et les gestionnaires des systèmes d'épuration collectifs du secteur de la chimie, pour lesquels des normes sont attendues en 2016, sont fortement incités à solliciter dès à présent une aide de l'agence de l'eau.



En 1996, l'Europe s'est engagée sur la voie d'une industrie plus propre, recourant aux Meilleures Technologies Disponibles (MTD). Depuis 2013, les entreprises doivent se conformer aux nouvelles normes.

Pour respecter les règles de la concurrence européenne, **les financeurs publics aident uniquement les entreprises qui anticipent les travaux pour atteindre la norme, ou qui vont plus loin que celle-ci.**

Huit secteurs disposent déjà de normes

- production et transformation des métaux
- fabrication du verre
- tannage des peaux
- production de ciment /chaux/oxyde de magnésium
- production de chlore et de soude
- production de pâte à papier/papier/carton
- raffinage de pétrole
- fabrication des panneaux à base de bois



Source : *Communiqué de presse du 10 mars 2016*

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : www.eaurmc.fr - @SauvonsLeau

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini - 04 72 71 28 63

valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Amalthea - Claire Faucon : 04 26 78 27 13 - cfaucon@amalthea.fr



AGENDA

Ce qui s'est passé...



Le 14 décembre 2015 à Marseille
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION

Le 05 novembre 2015 en Avignon

FORMATION « GIDAF », 6 participants

Le 15 décembre 2015 à Marseille

FORMATION « ACTUALITÉS DU DROIT DES ICPE », 12 participants

Le 15 janvier 2016 à Martigues

FORMATION « GEREP », 10 participants

Le 18 mars 2016 à Marseille

FORMATION « GIDAF », 8 participants

Le 31 mars 2016 à Martigues

RÉUNION DU GROUPEMENT CANAFB, 14 participants

Le 05 avril 2016 à Marseille, en partenariat avec l'UIC

GROUPE DE TRAVAIL - LIQUIDES INFLAMMABLES

A venir...



Le 11 mai 2016 à Aix-en-Provence
AGCA DE L'ASSOCIATION

Le 07 juin 2016 à Marseille

Le 10 juin 2016 à Nice

FORMATION « CONNAÎTRE ET GÉRER SES DÉCHETS INDUSTRIELS »

Le 20 septembre 2016 à Marseille

FORMATION « GIDAF »

Le 18 novembre 2016 à Nice

Le 24 novembre 2016 à Marseille

FORMATION « DIRECTIVE IED : FONDAMENTAUX ET APPLICATION »

Le 06 décembre 2016 à Marseille

FORMATION « ACTUALITÉS DU DROIT DES ICPE »

Retrouvez les formations proposées par Environnement-industrie et celles de nos partenaires (UIC-MEDITERRANEE et NOVACHIM) dans le catalogue AFIP, l'Association pour la formation des industries procédés :

Sur le site www.environnement-industrie.com

Rubriques actions / former / Consultez le catalogue AFIP

Nouveaux adhérents 2016



L'association est heureuse de compter 3 nouveaux membres

• Membres ICPE

BPO (BASELL POLYOLEFINES), Berre l'Etang (13), Pétrochimie

EUROVIA JEAN LEFEBVRE, Châteauneuf-les-Martigues (13), Industrie extractive

• Membre Associé

EGIS ENVIRONNEMENT, Aix-en-Provence (13), Ingénierie de montage de projets et d'exploitation, Conseil

CARNET DE NAISSANCE

L'équipe d'Environnement-Industrie est fière de vous annoncer la naissance de la petite fille de Chloé MENARD, Margaux, née le 02 mars.





Bulletin d'adhésion

Les membres de l'association Environnement-Industrie sont des sites d'exploitation classés ICPE.. En cas de Groupe ou de structure « multi-sites », merci de renseigner un bulletin d'adhésion par site.

Etablissement

Code NAF Principale(s) activité(s)

N° SIRET Effectif moyen 2015

Classement SEVESO bas SEVESO haut IED

Votre établissement est-il adhérent à l'une de ces Fédérations Professionnelles

FRIAA UNICEM UIC UIMM UFIP

Autre

Adresse de l'établissement

Tél Fax

Adresse de facturation pour la cotisation annuelle

Bon de commande annuel nécessaire pour la facturation OUI NON

Si oui, merci d'indiquer le contact pour le bon de commande

Tél Email

Directeur de l'établissement

Email

Responsable Environnement

Nom Fonction

Tél Email

Responsable Risque Industriel

Nom Fonction

Tél Email

Vous êtes une ICPE de PACA

J'adhère et joint un chèque de 180€ TTC (150€ HT) pour la première année* de cotisation
* pour la 2^{de} année, la cotisation sera calculée sur la base de votre effectif

Vous êtes une Eco Entreprise

J'adhère et joint un chèque de 240€ TTC (200€ HT) en règlement de la cotisation annuelle

Date	Signature et cachet de l'entreprise
Nom et fonction du répondant	
.....	
.....	

Merci de bien vouloir retourner ce bulletin à Environnement Industrie - Immeuble CMCI
2, rue Henri Barbusse - 13241 Marseille cedex 01



L'AFIP MÉDITERRANÉE, Association pour la Formation dans les Industries de Procédés, vous propose un catalogue de formations au plus proche de l'actualité.

Téléchargez le catalogue sur le site www.environnement-industrie.com
Rubriques : ACTIONS / Former / AFIP Méditerranée